



## **G7 2026 : LA FRANCE FACE À DIX ANS DE RENDEZ-VOUS MANQUÉS AVEC LA JUSTICE ÉCONOMIQUE**

### **INTRODUCTION**

Du 15 au 17 juin 2026, à Évian, la France accueillera le sommet des chefs d'Etat du G7, dont elle assume la présidence pour l'année 2026. Réunissant un nombre restreint de puissances économiques, ce forum continue de **jouer un rôle majeur et démesuré dans les grandes orientations économiques mondiales, dans un contexte marqué par la multiplication des crises** - climatique, sociale, financière - et par une explosion des besoins de financement, en particulier dans les pays du Sud. Cette présidence intervient à l'issue de près de dix années au cours desquelles le Président de la République, Emmanuel Macron a multiplié les engagements en faveur d'une transformation en profondeur de l'architecture financière internationale, appelant à un « nouveau pacte financier mondial » et à un renforcement du multilatéralisme.

**NOUS TRANSFORMERONS LA GOUVERNANCE DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE AFIN DE LA RENDRE PLUS EFFICACE, PLUS ÉQUITABLE ET MIEUX ADAPTÉE AU MONDE CONTEMPORAIN.**

Pacte de Paris pour les peuples et la planète, juin 2023<sup>1</sup>

Au regard de ces promesses et de l'urgence, la présidence française de ce G7 2026 aurait pu logiquement, constituer un tournant utile pour impulser des réformes nécessaires face à l'ampleur des besoins de financement et à l'accumulation des crises, en faveur d'une transformation en profondeur du système économique international. **En réalité, cette présidence achève une décennie de promesses non-tenues par la France.**

Car derrière les grands discours, les déséquilibres que la France promettait de corriger se sont aggravés, tandis que **la nécessaire réforme de l'architecture financière internationale, est toujours freinée par ces mêmes puissances du G7**. Les règles structurant l'architecture financière internationale n'ont pas été remises en cause, tandis que **les pays du Sud sont restés majoritairement au banc des grandes décisions économiques mondiales et seulement « invités » dans des espaces ad hoc non contraignants**, avec des conséquences tangibles. L'évasion fiscale des multinationales comme des plus riches, n'a pas été endiguée et continue d'amputer massivement les États de ressources financières pourtant si nécessaires. La dette des pays du Sud s'est dramatiquement aggravée, créant une situation de crise sans précédent, au point de contraindre des milliards de personnes à vivre dans des pays où rembourser les créanciers passe avant financer la santé ou l'éducation. Quant à l'aide publique au développement, elle n'a jamais été aussi en danger, victime de reculs jamais observés auparavant, au moment même où les besoins n'ont jamais été aussi élevés, fragilisant encore davantage les pays les plus vulnérables aux crises.

Ce constat ne relève ni d'un manque de solutions, ni d'un simple retard dans la mise en œuvre des réformes. **Pour le CCFD-Terre Solidaire, il renvoie à des choix politiques assumés qui, depuis dix ans, ont privilégié des ajustements limités plutôt qu'une transformation en profondeur des règles du système économique international.** Dans ce contexte, le G7 apparaît non seulement incapable d'impulser les transformations nécessaires, mais surtout inadapté pour y parvenir. Loin d'être l'espace légitime pour traiter des enjeux globaux, il prolonge un cadre restreint, dominé par les pays les plus riches, qui a précisément échoué à engager les réformes attendues. Plus qu'un levier de transformation, il constitue aujourd'hui un obstacle à l'émergence de solutions réellement inclusives et à la hauteur des défis.

# UNE PRÉSIDENTE DU G7 QUI ACHÈVE DIX ANS DE PROMESSES NON TENUES PAR LA FRANCE

En dix ans de présidence d'Emmanuel Macron, le bilan est sans appel : derrière les promesses répétées de transformation du système économique international, les déséquilibres se sont maintenus, et parfois aggravés, en matière de fiscalité, de dette et d'aide publique au développement.

## 1. UNE DÉCENNIE DE CONTRADICTIONS ET DE PROMESSES NON TENUES EN MATIÈRE DE JUSTICE FISCALE

**LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT DEVRONT ALLER PLUS LOIN POUR METTRE FIN AUX AVANTAGES INDUS ET AUX ÉVASIONS FISCALES. LE DIRIGEANT D'UNE ENTREPRISE FRANÇAISE DOIT PAYER SES IMPÔTS EN FRANCE ET LES GRANDES ENTREPRISES QUI Y FONT DES PROFITS DOIVENT Y PAYER L'IMPÔT, C'EST LA SIMPLE JUSTICE.**

Emmanuel Macron, 2018<sup>2</sup>

Depuis son arrivée au pouvoir en 2017, Emmanuel Macron avait affiché la volonté de faire de la lutte contre l'évasion fiscale une priorité, tant au niveau national qu'international. Elle devait incarner une rupture avec des décennies d'injustice fiscale, dans un contexte marqué par la succession de scandales majeurs – *Paradise Papers*, *Panama Papers*, *LuxLeaks* - qui avaient révélé à la fois l'impuissance des États face à l'évasion fiscale et le caractère structurel de ces pratiques. Cet engagement s'est notamment traduit par un investissement politique fort de la France dans les négociations internationales menées à l'OCDE, dans le cadre du projet BEPS (*Base Erosion & Profit Shifting*), continuellement présenté comme la réponse structurante pour mettre fin aux pratiques d'optimisation et d'évasion fiscale des multinationales.

En matière d'injustice fiscale pourtant, la dernière décennie donne le vertige, et l'évasion fiscale massive s'est aggravée lors des dix dernières années. **À l'échelle mondiale, son coût est ainsi passé de 427 milliards de dollars en 2020 à 492 milliards en 2024, dont près de 347 milliards liés aux multinationales, contre 245 milliards en 2020<sup>3</sup>. Les pays du Sud supportent à eux seuls, le coût le plus disproportionné, avec près de 200 milliards de dollars de pertes chaque année, amputant gravement leurs efforts de développement et de lutte contre le changement climatique.**

**Dans le même temps, les mécanismes qui permettent ces pratiques sont restés largement inchangés, malgré une décennie de réformes engagées pour y mettre fin.** La part des bénéficiaires transférés artificiellement vers des paradis fiscaux est restée stable depuis les premières réformes BEPS de l'OCDE largement soutenues par la France, à un niveau estimé à au moins 35 % des profits des multinationales<sup>4</sup>. **Entre 2016 et 2021, les pratiques d'évasion fiscale des multinationales ont occasionné plus de 1 700 milliards de dollars de pertes fiscales à l'échelle mondiale<sup>5</sup>.**

**GRÂCE À CET ACCORD, NOUS METTONS FIN À L'ÉVASION ET À L'OPTIMISATION FISCALES. LES MULTINATIONALES PAIERONT L'IMPÔT QU'ELLES DOIVENT AU TRÉSOR PUBLIC FRANÇAIS.**

Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, 2021<sup>6</sup>

<sup>2</sup> [Adresse du Président de la République Emmanuel Macron à la Nation](#), Emmanuel Macron (2018)

<sup>3</sup> [Justice Fiscale : État des Lieux 2024](#), Tax Justice Network (2024)

<sup>4</sup> [Global Tax Evasion Report 2024](#), Observatoire Européen de la Fiscalité (2024)

<sup>5</sup> [State of Tax Justice 2025](#), Tax Justice Network (2025)

<sup>6</sup> [Déclaration de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, en réponse à une question sur la taxation des multinationales](#), à l'Assemblée nationale le 13 juillet 2021.

Dans les faits, les réformes engagées dans le cadre de l'OCDE n'ont pas tenu leurs promesses. Elles constituent aujourd'hui un véritable échec à endiguer l'évasion fiscale des multinationales. **Sur le fond, les mécanismes mis en place n'ont absolument pas remis en cause les logiques du système.** L'évasion fiscale reste élevée, les transferts de bénéfices se maintiennent, tandis que les dispositifs adoptés dans le cadre de l'OCDE, ont été largement minés par des exemptions et dérogations qui en ont réduit la portée. L'impôt minimum mondial en est l'exemple le plus parlant : ses recettes attendues pour la France, initialement estimées entre 3,3 et 4 milliards d'euros par an<sup>7</sup>, ont été revues à la baisse jusqu'à atteindre moins de 500 millions d'euros<sup>8</sup>, sans commune mesure avec les annonces initiales.

Ces contradictions en matière de justice fiscale, ne se cantonnent pas au niveau international : elles trouvent également leur traduction dans les choix fiscaux opérés en France. Ces contradictions en matière de justice fiscale, ne se cantonnent pas au niveau international : elles trouvent également leur traduction dans les choix fiscaux opérés en France, lors de la dernière décennie. Entre 2018 et 2023, les baisses d'impôts ont ainsi représenté 62 milliards d'euros, soit 2,2 points de PIB, dans un contexte où les pertes liées à l'évasion fiscale restent élevées<sup>9</sup>. Le taux de l'impôt sur les sociétés est passé dans le même temps, de 33 % à 25 %, alors qu'environ 22 % des profits des grandes entreprises françaises continuent d'être transférés vers des paradis fiscaux<sup>10</sup>. Ironie de cet échec à porter une véritable ambition en matière de lutte contre l'injustice fiscale, la France continue de figurer parmi les pays au monde les plus affectés par les abus fiscaux. **Selon le Tax Justice Network, elle serait même le deuxième pays au monde ayant le plus perdu de recettes fiscales du fait de l'évasion fiscale des multinationales entre 2016 et 2021, derrière les États-Unis<sup>11</sup>**

Enfin, cette décennie du mandat d'Emmanuel Macron, marquée par un échec cinglant à endiguer l'évasion fiscale malgré les promesses répétées, **coïncide avec une explosion sans précédent des inégalités de richesse.** À l'échelle mondiale comme en France, les inégalités de richesse n'ont eu cesse de se creuser. **À l'échelle planétaire, les 1 % les plus riches ont capté la moitié des nouvelles richesses créées en dix ans, tandis que la richesse des milliardaires, dont près de la moitié sont originaires des pays du G7<sup>12</sup>, a augmenté de 2 000 milliards de dollars pour la seule année 2024<sup>13</sup>. En France, la fortune des milliardaires a doublé depuis 2017, avec une hausse de plus de 220 milliards d'euros<sup>14</sup>, concentrée sur une trentaine de personnes seulement.**

## 2. UNE DÉCENNIE D'INACTION FACE À UNE EXPLOSION D'UNE CRISE DE LA DETTE SANS PRÉCÉDENTS

**AUCUN PAYS NE DEVAIT CHOISIR ENTRE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA PROTECTION DE LA PLANÈTE. [...] LE MONDE N'EST PAS AU RENDEZ-VOUS AU NIVEAU DU FINANCEMENT.**

Emmanuel Macron, sommet pour un Nouveau pacte financier mondial, juin 2023<sup>15</sup>

Depuis 2017, Emmanuel Macron a multiplié les prises de position en faveur d'une réponse ambitieuse à la crise de la dette des pays du Sud. La France, à travers son rôle au sein du Club de Paris (qui coordonne les restructurations de dette des pays du Sud emprunteurs des pays occidentaux) et du G20, s'est présentée comme un acteur moteur dans la recherche de solutions coordonnées face aux vulnérabilités croissantes des pays du Sud. Dix ans plus tard, néanmoins la trajectoire observée est en net décalage avec ces engagements, et les promesses n'ont absolument pas permis d'enrayer l'aggravation de la situation.

7 [Global Tax Evasion Report 2024](#), Observatoire Européen de la Fiscalité (2024)

8 [Annexe au projet de loi de finances pour 2026](#)

9 [La situation et les perspectives des finances publiques](#), Cour des Comptes (2024)

10 [The Missing Profits of Nations](#), Thomas Tørsløv, Ludvig Wier and Gabriel Zucman

11 [State of Tax Justice 2025](#), Tax Justice Network (2025)

12 [Baisse des budgets d'aide internationale : Oxfam appelle le G7 à inverser la tendance](#), Oxfam Québec (2025)

13 [L'Art de prendre sans entreprendre](#), Oxfam (2025)

14 [Focus France, Résister au règne des plus riches](#), Oxfam France (2025)

15 [Le Pacte de Paris pour les peuples et la planète](#), Elysée (2023)

La dernière décennie est marquée par une aggravation continue de la dette des pays du Sud, augmentant deux fois plus vite que celle des pays riches depuis 2010, avec une aggravation brutale depuis la pandémie de Covid-19. Cette dynamique s'est traduite par une explosion du coût du service de la dette : **en 2023, les pays du Sud ont versé 487 milliards de dollars à leurs créanciers extérieurs**<sup>16</sup>.

Dans le même temps, les flux financiers entre le Nord et le Sud se sont inversés. **En 2023, les pays du Sud ont versé 25 milliards de dollars de plus à leurs créanciers qu'ils n'ont reçu en nouveaux financements**, marquant la deuxième année consécutive de transferts nets vers les créanciers<sup>17</sup>. Pourtant un engagement de l'Accord de Paris, la France va jusqu'à faire majoritairement usage de prêts plutôt que de dons pour financer la lutte contre le changement climatique dans les pays du Sud.

**Résultat, 3,4 milliards de personnes vivent aujourd'hui dans des pays qui consacrent davantage de ressources au remboursement de leur dette qu'à la santé ou à l'éducation.** Cette situation est renforcée par des conditions d'emprunt de plus en plus contraignantes et défavorables. Depuis 2020, les pays du Sud empruntent à des taux deux à quatre fois plus élevés que les États-Unis<sup>18</sup>, ce qui alourdit mécaniquement leur charge d'endettement et réduit leurs marges de manœuvre budgétaires. Face à cette dégradation, les réponses portées dans les enceintes internationales et soutenues par la France, n'ont pas permis d'enrayer la dynamique.

**DE LA MÊME MANIÈRE, CE G20 A PERMIS D'AVANCER SUR LE PLAN DE LA RESTRUCTURATION DES DETTES DES PAYS LES PLUS FRAGILES.**

Emmanuel Macron, G20 Bali, 2022<sup>19</sup>

Dans les faits, le Cadre commun du G20, regroupant les membres du Club de Paris et la Chine et coordonné par la France, présenté comme l'outil central de traitement de la dette, affiche des résultats extrêmement inefficaces. Les restructurations restent longues, les allègements de dette modestes, et la participation des créanciers privés inégale. Les cas récents, comme celui de la Zambie, illustrent les difficultés à parvenir à des accords rapides et suffisants, et les limites d'un dispositif incapable de traiter efficacement des situations d'insoutenabilité.

**NOUS DEVONS SAVOIR AIDER NOS VOISINS D'AFRIQUE À LUTTER CONTRE LE VIRUS PLUS EFFICACEMENT, LES AIDER AUSSI SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE EN ANNULANT MASSIVEMENT LEUR DETTE.**

Emmanuel Macron, 2020<sup>20</sup>

Les annulations de dette à grande échelle évoquées au début de la pandémie n'ont, dans les faits, pas été mises en œuvre. La décennie écoulée se caractérise au contraire par une hausse continue du poids de la dette et par des transferts nets de ressources vers les créanciers. Au total, la dernière décennie confirme l'échec des réponses et de la vision portés par la France dans les enceintes internationales : la dette des pays du Sud s'est accrue, son coût a explosé, et les dispositifs qu'elle a contribué à structurer se sont révélés largement inefficaces.

<sup>16</sup> [A world of Debt, It is time for reform](#), CNUCED (2025)

<sup>17</sup> [A world of Debt, It is time for reform](#), CNUCED (2025)

<sup>18</sup> [A world of Debt, It is time for reform](#), CNUCED (2025)

<sup>19</sup> [Conférence de presse à l'issue du G20 de Bali](#), 16 novembre 2022

<sup>20</sup> [Adresse du Président de la République Emmanuel Macron aux Français](#), 13 avril 2020

### 3. UNE DÉCENNIE DE RECULS HISTORIQUES ET DE REMISE EN CAUSE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

**LA FRANCE CONSACRERA 0,55 % DE SON REVENU NATIONAL BRUT À L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2022. ELLE S'EFFORCERA D'ATTEINDRE 0,7 % DU REVENU NATIONAL BRUT EN 2025.**

Loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, 2021<sup>21</sup>

En 2017, Emmanuel Macron avait fait de l'aide publique au développement un pilier affiché et assumé de sa politique étrangère, présentée comme un levier central de solidarité internationale et de réponse aux déséquilibres mondiaux. Cette ambition s'est traduite par l'adoption en 2021 d'une loi de programmation fixant une montée en puissance ambitieuse de l'effort français en adéquation avec ses engagements internationaux. **Les décisions prises depuis ont progressivement et dramatiquement remis en cause ces engagements.**

Après une phase de hausse lors du premier quinquennat, l'aide publique au développement française connaît un recul brutal. **En deux ans, elle a été réduite de près de 38 %**, ramenant son niveau à 0,42 % du revenu national brut en 2025, très loin de l'objectif de 0,7% fixé par la loi de 2021, et en diminution pour 2026<sup>22</sup>. En l'espace de deux ans, la dynamique engagée a largement été effacée. Ces évolutions interviennent dans un contexte de remise en cause politique de l'aide au développement en France, alors même que la population reste majoritairement favorable à la solidarité avec les pays du Sud.

**Ce recul s'inscrit dans une tendance plus large de désengagement des principaux bailleurs.** À l'échelle mondiale, **l'APD a ainsi diminué de 23,1 % en 2025**, marquant une deuxième année consécutive de baisse. **Les pays du G7, dont la France, concentrent à eux seuls 97,5 % de cette diminution, confirmant leur responsabilité directe dans la contraction des financements<sup>23</sup>.**

**S'ATTAQUER À LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT, TROUVER DES FINANCEMENTS PÉRENNES, AVOIR UNE EFFICACITÉ COLLECTIVE ACCRUE EST UNE NÉCESSITÉ QUI EST BONNE POUR CHACUNE ET CHACUN.**

Emmanuel Macron, 4<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le financement du développement à Séville, juin 2025

Dans les faits, les moyens mobilisés sont très loin de suivre ces déclarations. Ce recul intervient alors même que **les besoins de financement, estimés à 9 240 milliards de dollars par an d'ici 2030** par l'OCDE<sup>24</sup> n'ont jamais été aussi élevés, dans un contexte d'accumulation de crises climatiques, économiques et sociales, et de marges de manœuvre budgétaires fortement contraintes par la dette. En effet, l'injustice de la dette repose sur le fait que si les pays du Sud sont proportionnellement bien moins endettés que la France par exemple (72% de leur PIB contre 113% pour la France<sup>25</sup>), ils paient bien plus rembourser leurs dettes que les pays riches qui empruntent à des taux plus avantageux<sup>26</sup>. En 2024 par exemple, la France a consacré 13,8% de ses dépenses publiques au paiement de la dette et ses intérêts<sup>27</sup> contre plus de 41% pour les pays du Sud<sup>28</sup>

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A ARBITRÉ ET DÉCIDÉ QUE, DANS LE PORTEFEUILLE DE PRÊTS DE L'AFD, QUI S'ÉLÈVE À QUELQUE 7 MILLIARDS D'EUROS, 1 MILLIARD SERAIT CONSACRÉ À DE L'AIDE LIÉE (...) VENANT SOUTENIR DES PROJETS À CONDITION QU'ILS SOIENT CONFISÉS À DES ENTREPRISES FRANÇAISES.**

Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, audition à l'Assemblée nationale, octobre 2025<sup>29</sup>

21 [Loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, 2021](#)

22 [Projet de loi de finances pour 2026 : Aide publique au développement : Aide économique et financière au développement](#), Sénat (2025)

23 [Un déclin historique de l'aide au développement : données préliminaires de l'APD pour 2025](#), OCDE (2026)

24 [Perspectives mondiales du financement du développement durable 2024](#), OCDE (2024)

25 <https://www.economie.gouv.fr/dette-publique-budget-impot>

26 <https://unctad.org/fr/news/les-pays-en-developpement-sont-confrontes-un-endettement-public-record-il-est-temps-dagir>

27 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8735252>

28 [https://www.theguardian.com/world/article/2024/jul/21/developing-countries-face-worst-debt-crisis-in-history-study-shows?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.theguardian.com/world/article/2024/jul/21/developing-countries-face-worst-debt-crisis-in-history-study-shows?utm_source=chatgpt.com)

29 [Déclaration de M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2026 et les crédits alloués à son ministère, à l'Assemblée nationale le 21 octobre 2025.](#)

**Au-delà des volumes, c'est la nature même de l'aide qui est profondément remise en cause.** La dernière décennie marque un basculement vers une logique transactionnelle de l'APD : une part croissante de l'aide est désormais conditionnée à des intérêts économiques nationaux. L'objectif, longtemps tabou, de faire bénéficier les entreprises françaises de l'aide est désormais assumé. Le développement de l'aide liée en constitue l'expression la plus explicite, en subordonnant l'aide publique à des logiques de retours économiques plutôt qu'aux besoins des pays partenaires, en contradiction avec les principes de solidarité et d'efficacité qui fondaient l'aide au développement.

Au total, la dernière décennie consacre un double recul sur l'aide publique au développement : celui des financements, et celui des principes qui fondaient l'aide au développement. Derrière les engagements affichés, l'APD s'est progressivement transformée en un instrument au service d'intérêts nationaux, au détriment des besoins réels des pays du Sud.

# UNE DÉCENNIE DE PRÉSERVATION DU STATU QUO

## DANS LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Alors que la France préside en 2026 un G7, contesté tant dans sa légitimité, que dans les résultats de ses actions, le volontarisme affiché dans les discours français en faveur d'une transformation profonde du système économique international se heurte à un constat plus brutal : **celui d'une décennie de préservation du statu quo**. Si depuis 2017, Emmanuel Macron n'a eu cesse d'appeler à une réforme de l'architecture financière internationale, cette promesse a trouvé son point d'orgue lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial en 2023.

**NOUS TRANSFORMERONS LA GOUVERNANCE DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE AFIN DE LA RENDRE PLUS EFFICACE, PLUS ÉQUITABLE ET MIEUX ADAPTÉE AU MONDE CONTEMPORAIN**

Agenda de Paris pour les peuples et la planète<sup>30</sup>

**Cette déclaration constitue aujourd'hui un point de référence révélateur du décalage profond avec la réalité de l'action de la France en dix ans, qui loin des promesses élyséennes de transformation, a activement œuvré au maintien du statu quo en matière de gouvernance économique internationale.** Dix ans plus tard, ce décalage ne tient donc pas à une série d'échecs, mais bien à celle d'un choix délibéré : maintenir les discussions dans des cadres où la France conserve une capacité de contrôle sur les règles du jeu, et donc préserver les lieux de pouvoir plutôt que de transformer les règles et permettre la démocratisation des espaces de gouvernance économique à l'ensemble des pays, notamment du Sud.

### 4. PRÉSERVER LE STATU QUO DANS DES CLUBS FERMÉS

La place centrale de la France dans la gouvernance économique internationale – au G7, au G20, au FMI, à la Banque mondiale, à l'OCDE y compris au Comité d'Aide au Développement (CAD) ou dans le Cadre Inclusif, et à travers le Club de Paris – lui donne des moyens concrets et substantiels d'influer sur les règles du jeu économique mondial. **Face à une gouvernance économique mondiale largement verrouillée, dominée par des clubs restreints qui excluent la majorité des pays, la France aurait pu et dû utiliser cette position pour démocratiser le fonctionnement, et les espaces de la gouvernance économique internationale et en corriger les déséquilibres profonds.** Elle s'en est au contraire servie pour les préserver, et en consolider les logiques. En contribuant à réserver ces espaces de décision à un nombre limité d'acteurs, elle y promeut des réformes minimalistes et en faveur avant tout de leurs intérêts, en décalage avec la proactivité croissante des pays du Sud en faveur d'une refonte de l'architecture financière internationale.

Sur la fiscalité, la position française s'est ainsi inscrite dans une continuité diplomatique étroitement alignée sur le cadre de l'OCDE. Depuis le lancement du projet BEPS, présenté comme la réponse structurante à l'évasion fiscale des multinationales, la France a constamment défendu les instruments élaborés dans ce cadre, sans jamais en reconnaître explicitement les limites. Or ces réformes restent inefficaces et structurellement défavorables aux pays du Sud, qui continuent de subir en proportion de leurs revenus, les pertes fiscales les plus importantes, due à l'évasion fiscale et aux flux financiers illicites. **Leur élaboration elle-même, dans laquelle la France sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron été particulièrement active, reflète un déséquilibre profond en contradiction profonde avec les promesses de réformes inclusive des pays du Sud portée par la France.** Ainsi, plus d'un tiers des États du monde, dont près de la moitié des pays africains, ont été exclus des discussions du BEPS 2.0 entre 2019 et 2021, malgré un cadre présenté comme « inclusif ».

Sur la dette, la logique est encore plus explicite. La France occupe historiquement une position centrale dans la gestion du surendettement, en coordonnant le Club de Paris et en pesant fortement au sein du G20, du FMI et de la Banque mondiale. Mais c'est précisément parce qu'elle occupe cette position, qu'elle a

continuellement contribuer à en fixer les limites. **Aussi, lors des deux quinquennats successifs d'Emmanuel Macron, la France, comme le FMI, n'ont eu cesse de qualifier la situation des pays du Sud seulement de « crise de liquidité », refusant ainsi de reconnaître une crise structurelle de la dette.** Cette définition étroite a permis jusqu'à aujourd'hui d'écarter les réponses les plus ambitieuses en matière de résolution de cette crise de la dette, et de maintenir la gestion de la dette dans des cadres que la France contribue à piloter, sans remettre en cause les règles.

Sur l'APD enfin, ses règles continuent d'être négociées et décidées au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui regroupe les principaux bailleurs internationaux, mais dont sont exclus les pays bénéficiaires de l'aide internationale.

## 5. FREINER ACTIVEMENT DES RÉFORMES MULTILATÉRALES INCLUSIVES ET AMBITIEUSES

Au-delà du maintien des cadres existants, dans lesquels la France à une influence substantielle, la position française s'est caractérisé ces dernières années par **une position ambiguë voire bloquante face aux tentatives de rééquilibrage de la gouvernance économique internationale dans des cadres véritablement multilatéraux, plus inclusifs, où les pays du Sud pourraient peser davantage.**

Sur la gouvernance de la fiscalité internationale, cette logique est particulièrement visible. En effet, face à l'échec des réformes fiscales internationales portées par l'OCDE, et au manque d'inclusivité du cadre de négociations, de nombreux pays du Sud— en particulier des pays africains, ont porté à partir de 2022, aux Nations unies des résolutions visant à ouvrir des négociations pour une Convention-cadre sur la coopération fiscale internationale, avec pour but de réformer en profondeur le système fiscal international, dans un cadre plus inclusif. Malgré les déclarations répétées d'Emmanuel Macron, ou de Bruno Le Maire, alors ministre de l'Economie et des finances en faveur d'une coopération fiscale renforcée pour lutter contre l'évasion fiscale, **la France s'est abstenue fin 2024 lors du vote de la résolution, ayant permis le lancement de ce processus de négociations**<sup>31</sup>.

Alors que ce processus de négociations d'une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale vise précisément à déplacer le centre de gravité des discussions sur la fiscalité internationale, vers un cadre plus inclusif, où chaque pays a une voix égale, **la France s'emploie pourtant, loin de ces promesses de réforme en profondeur de l'architecture financière internationale, depuis le début des négociations, à en limiter la portée et l'ambition.** En insistant sur la « stabilité » et la « sécurité juridique »<sup>32</sup>, et en plaidant pour une stricte complémentarité avec les instruments existants de l'OCDE, elle cherche *de facto* à empêcher toute remise en cause des règles existantes<sup>33</sup>.

Sur la gouvernance internationale de la dette, la même logique prévaut. **Alors que la demande des pays du Sud à la mise en place d'un cadre multilatéral sous l'égide des Nations unies, permettant de traiter les crises de la dette de manière plus équitable, s'est faite de plus en plus croissante ces dix dernières années, la France s'y est dans le même temps systématiquement opposée.** Ainsi, lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence sur le Financement du Développement, à Séville en 2024, cette position française s'est notamment traduite par une ligne rouge explicite : refuser toute avancée vers une Convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine. Une ligne rouge poussée jusqu'à se "dissocier" du compromis pourtant trouvé et adopté à l'unanimité par les Etats membres des Nations Unies (hors Etats-Unis) dans l'Engagement de Séville<sup>34</sup> de lancer un processus intergouvernemental à l'ONU sur les enjeux de dette.

Ce refus ne relève pas d'un désaccord technique. Il vise à empêcher le déplacement des négociations vers un espace où les pays débiteurs pourraient peser davantage, et où les règles du jeu, notamment le rôle des créanciers et les modalités de restructuration, pourraient être rediscutées.

<sup>31</sup> [Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 décembre 2024](#)

79/235 Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies

<sup>32</sup> [Commentaires de la France sur le Workstream I](#)

Comité Intergouvernemental de négociations sur la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale (mars 2026)

<sup>33</sup> [De New York à Nairobi : 2025, une nouvelle page pour la justice fiscale internationale](#), CCFD-Terre Solidaire (2025)

<sup>34</sup> [Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 août 2025](#), 79/323 Engagement de Séville

« PENDANT LONGTEMPS, ON A EU DES POLITIQUES QUI ÉTAIENT PENSÉES DANS NOS CAPITALES ET QUI ÉTAIENT PENSÉES PAR CEUX QUI DONNAIENT L'ARGENT, PLUS QUE PAR CEUX QUI, D'AILLEURS, LES APPELAIENT-ON LES RÉCIPENDAIRES. QUEL MOT AFFREUX. »

Emmanuel Macron, 4<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le financement du développement à Séville juin 2025<sup>35</sup>

Enfin, les évolutions de la gouvernance de l'aide restent limitées. Si la nécessité d'une coopération plus équilibrée a régulièrement reconnu, en particulier par la France les cadres privilégiés restent restreints, notamment au sein de l'OCDE, sans avancées vers des espaces véritablement inclusifs. Dans les faits, ces déséquilibres de gouvernance persistent et peinent à être véritablement traités. Les propositions visant à réformer en profondeur la gouvernance de la coopération internationale, notamment dans des cadres plus inclusifs comme les Nations unies, continuent de se heurter à des blocages, auxquels la France participe aux côtés des autres pays du G7.

## 6. PROMOUVOIR DES AGENDAS PARALLÈLES PEU INCLUSIFS, PEU AMBITIEUX ET PILOTÉS PAR LA FRANCE

Au-delà de la seule défense des cadres existants, où la France exerce une influence substantielle, la stratégie française s'est accompagnée, ces dix dernières années, d'un **contournement actif des espaces multilatéraux, par la multiplication notamment des initiatives parallèles, organisées en dehors des cadres où les déséquilibres pourraient être discutés et corrigés**, et où les pays du Sud pourraient peser davantage sur la définition des règles.

**Le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial de 2023 en constitue une illustration<sup>36</sup>**. Présenté comme un moment de refondation de l'architecture financière internationale, il n'a débouché sur aucune réforme structurelle ni engagement global à la hauteur des enjeux. Les questions centrales, dette, fiscalité, réforme des institutions financières, y ont été largement marginalisées, tandis que la priorité a été donnée à la mobilisation du secteur privé. Surtout, ce sommet a été préparé et structuré dans des formats restreints, largement piloté par la France, laissant une place limitée aux pays du Sud dans des discussions qui les concernaient pourtant directement.

Dans son prolongement, la France a promu des agendas parallèles, à l'image de l'agenda des « 4P », issu de la déclaration finale du sommet. Présenté comme un « outil d'efficacité », cet agenda repose en réalité sur des coalitions de volontaires, structurées autour d'un nombre limité d'acteurs, et organisées en dehors des cadres multilatéraux où les déséquilibres pourraient être discutés et corrigés.

Loin de corriger les déséquilibres existants, ces agendas parallèles ont surtout servi une stratégie visant à déplacer les discussions, tout en maintenant la définition des priorités, des financements et des règles entre les mains des mêmes acteurs, dont la France.

<sup>35</sup> Intervention du Président Emmanuel Macron en session plénière de la Conférence sur le financement du développement à Séville, 30 juin 2025  
<sup>36</sup> Sommet pour un Nouveau Pacte Financier : quel bilan ?, CCFD-Terre Solidaire (2023)

# G7 2026 : PROLONGER DIX ANS DE STATU QUO OU ENGAGER ENFIN LA RUPTURE ?

**A**lors que la France préside le G7 en 2026, le bilan des dix années du mandat d'Emmanuel Macron en matière de transformation de l'architecture financière internationale est aux antipodes des promesses de rupture régulièrement répétées. En matière de fiscalité, de dette et de financement du développement, la France n'a pas seulement échoué à soutenir et impulser des réformes à la hauteur des enjeux immenses de financement, et a contribué à **préserver les espaces de décision existants, à contourner les cadres multilatéraux plus inclusifs et à limiter la portée des réformes de réformer structurellement l'architecture financière internationale.**

Dans ce contexte, la présidence française du G7 en 2026 ne constitue pas une séquence isolée, mais s'inscrit dans la continuité directe de cette trajectoire. Elle intervient à un moment où les besoins de réformes structurelles n'ont jamais été aussi importants, et où les attentes des pays du Sud en matière de transformation de la gouvernance économique internationale se sont considérablement renforcées. À cette exigence s'ajoute une offensive croissante contre le multilatéralisme, portée notamment par les États-Unis, ainsi que le retour assumé des logiques d'intérêts nationaux au détriment de la coopération internationale.

Dans ce contexte, la France pourrait se saisir de cette présidence pour permettre une véritable inflexion. Elle pourrait envoyer des signaux clairs pour mettre fin à un multilatéralisme de club et ouvrir la voie à un multilatéralisme réellement inclusif, capable de restaurer la confiance et de répondre aux attentes des pays du Sud. **Mais tant l'agenda, que les premières orientations de cette présidence française du G7 laissent pourtant entrevoir la reproduction des mêmes dynamiques, dans la continuité de dix années d'échecs de réformes structurelles de l'architecture internationale.**

Alors que les questions de réforme structurelle de la fiscalité internationale ou de la dette sont largement absentes de ce G7, l'accent mis, en matière de financement du développement, sur un narratif centré autour des « partenariats internationaux » masque en réalité une ambition centrée sur la mobilisation unique du secteur privé. Cette approche prolonge un agenda déjà ancien, largement mis en avant lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial. Présentée comme une réponse aux besoins de financement, elle repose sur une hypothèse largement contestée : celle d'une capacité du secteur privé à compenser le manque abyssal de financements publics pour le développement et la lutte contre le changement climatique. **En vérité cette approche, ne constitue aucunement une réponse à la hauteur des crises et des besoins de financement, mais en masque les causes profondes, en évitant toute remise en cause des règles existantes, et des forums largement dominés par les pays les plus riches.**

Si cette trajectoire se confirme dans les prochains mois, le G7 de 2026 ne marquera pas une inflexion, mais prolongera directement les dynamiques à l'œuvre depuis dix ans : évitement des réformes structurelles, maintien des cadres existants et reproduction des déséquilibres de l'architecture financière internationale. **Dans ces conditions, ce n'est pas seulement l'ambition du G7 qui est en cause, mais sa capacité même à répondre à ces enjeux.** En tant qu'enceinte restreinte, structurée autour des intérêts des pays les plus riches, le G7 apparaît structurellement incapable de porter les transformations nécessaires. Dès lors, une réforme réelle de l'architecture financière internationale ne peut se faire qu'à la condition d'un basculement vers des espaces véritablement inclusifs. Les Nations unies s'imposent, dans ce contexte, comme l'un des rares cadres légitimes pour engager ces transformations. Cela suppose que la France accepte d'accompagner ce déplacement du centre de gravité de la gouvernance économique mondiale, en soutenant pleinement les processus multilatéraux onusiens, plutôt que de continuer à privilégier des espaces restreints comme le G7.

Après dix ans de promesses non tenues, la question qui se pose à la France lors de ce G7 simple : *la France est-elle prête à engager, au-delà des discours, les transformations structurelles qu'elle appelle de ses vœux depuis dix ans, ou prolongera-t-elle une fois de plus le statu quo ?*

# RECOMMANDATIONS

**A**u regard de ce bilan, la présidence française du G7 est mise face à ses responsabilités. Elle ne peut plus se contenter de prolonger un statu quo qui a montré ses limites, et doit engager des choix politiques clairs en faveur d'une transformation réelle de l'architecture financière internationale. Pour le CCFD-Terre Solidaire, cela suppose de porter les priorités suivantes :

## **1 SOUTENIR DES ANNULATIONS DES DETTES INSOUTENABLES ET LA CRÉATION D'UN CADRE MULTILATÉRAL JUSTE DE RESTRUCTURATION DES DETTES SOUVERAINES**

Les pays du G7 doivent soutenir des annulations des dettes devenues insoutenables en prenant en compte les besoins de développement social et de lutte contre la crise climatique dans les pays les plus vulnérables, et la mise en place d'une Convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine, afin de créer un mécanisme multilatéral de restructuration transparent, équitable et contraignant, incluant l'ensemble des créanciers et les pays débiteurs.

## **2 PROMOUVOIR UNE COOPÉRATION FISCALE INTERNATIONALE AMBITIEUSE ET DÉMOCRATIQUE**

Les pays du G7 doivent contribuer à corriger les failles d'un système fiscal mondial, obsolète inefficace et profondément inéquitable et accroître les financements pour le développement durable, en soutenant clairement et sans ambiguïté les négociations de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale. Dans ce cadre, le G7 devrait notamment soutenir la mise en place d'une taxation unitaire des multinationales, fondée sur leurs activités réelles dans les pays où elles opèrent, avec un taux minimal ambitieux d'au moins 25 %, ainsi que le renforcement de mécanismes inclusifs de transparence fiscale comme un registre global des actifs, favorisant notamment la taxation effective des plus hauts patrimoines, et permettre la mise en place de mécanismes fiscaux internationaux dédiés au financement de la lutte contre le changement climatique et du développement durable.

## **3 RÉFORMER L'APD POUR TENIR SES PROMESSES AU PROFIT DES POPULATIONS QUI EN ONT LE PLUS BESOIN**

Les pays du G7 doivent réaffirmer leur engagement historique des 0,7% du RNB pour l'APD et œuvrer à une réforme profonde de la gouvernance de l'aide qui associe pleinement les pays du Sud et les organisations des sociétés civiles. Dans ce cadre, la communauté internationale doit garantir une aide majoritairement sous forme de dons, ciblant les pays les plus vulnérables, priorisant les services sociaux de base et mettre fin à l'instrumentalisation de l'aide au bénéfice des intérêts des pays donateurs (notamment aide restant sur les territoires des pays donateurs, aide liée aux intérêts des entreprises des pays donateurs, etc.).

## **4 GARANTIR UNE PARTICIPATION ÉQUITABLE DES PAYS DU SUD GLOBAL À LA RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE**

Les pays du G7 doivent urgemment prendre la mesure des aspirations exprimées par les pays du Sud à des réformes structurelles des espaces de gouvernance économique mondiale pour démocratiser et réformer l'architecture financière internationale. Cela doit passer par une refonte des règles de participation et de prise de décision en faveur des pays du Sud au sein des institutions financières internationales, notamment du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Cela doit également passer par un soutien à de nouveaux modes de gouvernance qui soient les plus universels possibles (en particulier au sein des Nations unies) qui permettent à l'ensemble de la communauté internationale de négocier les réformes nécessaires des règles de fonctionnement de l'économie mondiale, à l'image du processus en cours sur la convention-cadre de l'ONU en matière de coopération fiscale internationale.

## CONTACTS

**Ryad Selmani**, chargé de plaidoyer Justice fiscale,  
[r.selmani@ccfd-terresolidaire.org](mailto:r.selmani@ccfd-terresolidaire.org) / +33 6 68 58 49 33

**Mathieu Paris**, chargé de plaidoyer Dette et APD,  
[m.paris@ccfd-terresolidaire.org](mailto:m.paris@ccfd-terresolidaire.org) / +33 6 65 03 72 86

**Sophie Rebours**, responsable des relations médias  
[s.rebours@ccfd-terresolidaire.org](mailto:s.rebours@ccfd-terresolidaire.org) / +33 7 61 37 38 65

**Le CCFD-Terre Solidaire est une ONG de solidarité internationale qui lutte depuis plus de soixante ans pour faire reculer la faim et avancer la dignité de chacun-e.**

**Ici, nous sensibilisons l'opinion publique avec nos 7800 bénévoles engagé-es. Là-bas nous soutenons plus de 500 associations locales qui développent des solutions adaptées à leur territoire dans 70 pays.**

**Ici et là-bas, nous dénonçons les règles génératrices d'inégalités en interpellant les institutions.**

**La conjugaison de toutes ces forces, nourrie par la pensée sociale de l'Église, nous permet de faire avancer nos quatre combats fondamentaux : souveraineté alimentaire, justice économique, migrations internationales et paix et vivre ensemble.**



**TERRE  
SOLIDAIRE**  
Agir là où commence la faim